



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOSENS,
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

12. Avenant au règlement de travail - Vacances collectives - Crèches 2024

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance, à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-24 et L1212-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la décision du Conseil communal du 16 septembre 2016 qui adoptait le règlement de travail ;

Vu la décision du Collège communal du 1^{er} septembre 2023 de fixer le calendrier de fermeture des crèches ;

Vu la loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail ;

Vu l'accord des organisations syndicales en CPPT du 3 octobre 2023 ;

Considérant qu'il s'agit d'une obligation légale ;

Sur la proposition du Collège communal ;

PAR CES MOTIFS,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Le Conseil communal valide l'annexe au règlement de travail de la Ville.

Article 2 :

La présente annexe est jointe au règlement de travail et affichée au sein des crèches.

Article 3 :

La présente annexe est transmise à l'autorité de tutelle pour approbation ainsi qu'à l'Inspection des lois sociales.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Le Directeur général,

Par le Conseil,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS